



**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale  
de l'environnement, de l'aménagement  
et des transports d'Île-de-France**  
**Unité départementale des Yvelines**

**Arrêté d'ouverture d'enquête publique  
portant sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société Cristal  
Eco Chaleur afin d'augmenter la puissance de la chaufferie située sur commune  
de Carrières-sur-Seine (78955)**

Le Préfet des Yvelines  
Officier de la Légion d'Honneur

**Vu** le code de l'environnement ;

**Vu** la demande reçue le 26 février 2020, complétée le 28 mai 2020 puis le 1<sup>er</sup> avril 2021, par laquelle Madame Aurélie LEHERICY, en qualité de Directeur général de la société Cristal Eco Chaleur dont le siège social est situé à Saint-Denis La Plaine (93210) 84 rue Charles Michel, dépose une demande d'autorisation environnementale afin d'augmenter la puissance de la chaufferie située 2 rue de l'Union à Carrières-sur-Seine (78955). Le dossier mis à l'enquête comporte notamment une étude d'impact.

**Vu** l'avis du Service départemental d'incendie et de secours en date du 15 mai 2020 ;

**Vu** l'avis de l'Agence Régionale de Santé en date du 22 mai 2020;

**Vu** le courrier en date du 21 avril 2021 de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'Écologie d'Île-de-France (Service connaissance et développement durable, Département évaluation environnementale) accusant réception du dossier de demande d'autorisation environnementale de la société Cristal Eco Chaleur ;

**Vu** le rapport de l'inspection des installations classées en date du 7 mai 2021 ;

**Vu** l'ordonnance du président du tribunal administratif de Versailles en date du 11 mai 2021 désignant un commissaire-enquêteur ;

**Vu** le courrier en date du 11 mai 2021 du préfet du Val d'Oise autorisant l'affichage des avis sur les communes de son département incluses dans le périmètre d'affichage ;

**Vu** le courrier en date du 18 mai 2021 du préfet des Hauts de Seine autorisant l'affichage des avis sur les communes de son département incluses dans le périmètre d'affichage ;

**Considérant** que le dossier de demande d'autorisation environnementale déposé par la société Cristal Eco Chaleur afin d'augmenter la puissance de la chaufferie est jugé recevable;

**Sur proposition** du secrétaire général de la préfecture,

### **Arrête**

**Article 1<sup>er</sup>** : Une enquête publique d'une durée de trente-trois jours, est ouverte à la mairie de Carrières-sur-Seine **du 5 juillet 2021 au 6 août 2021 inclus**, sur la demande déposée par la société Cristal Eco Chaleur. Sur décision motivée du commissaire-enquêteur, cette enquête pourra être prolongée, mais ne pourra excéder deux mois, conformément à l'article R.123-6 du code de l'environnement.

**Article 2** : Un avis annonçant l'ouverture de l'enquête sera affiché par les soins du maire Carrières-sur-Seine, à la mairie et dans le voisinage de l'établissement, au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête.

Il restera affiché pendant toute la durée de l'enquête.

Cet affichage sera également effectué, pendant la même période, par les soins des maires, dans les communes de Chatou, Croissy-sur-Seine, Houilles, Montesson, Le Vésinet, Sartrouville, Bezons, Nanterre et Rueil-Malmaison situées dans le rayon minimal de trois kilomètres autour de l'établissement.

L'accomplissement de cette formalité devra être certifié par les maires des communes concernées.

**Article 3** : Pendant l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier, du 5 juillet 2021 au 6 août 2021 inclus à la mairie Carrières-sur-Seine sur support papier, à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France (DRIEAT), unité départementale des Yvelines (UD 78)- 35 rue de Noailles - 78000 Versailles sur un poste informatique, sur rendez-vous ([ut78.driee-if@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ut78.driee-if@developpement-durable.gouv.fr)) ou sur le site internet de la Préfecture des Yvelines (<http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Enquetes-2021>).

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquê-

teur, ouvert à cet effet à la mairie Carrières-sur-Seine, aux jours et horaires d'ouverture des bureaux au public.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à la mairie Carrières-sur-Seine, à l'attention du commissaire-enquêteur. Elles seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions, du 5 juillet au 6 août 2021, au commissaire-enquêteur, à l'adresse électronique suivante : [driee-consultation-environnement@developpement-durable.gouv.fr](mailto:driee-consultation-environnement@developpement-durable.gouv.fr)

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le site de la Préfecture des Yvelines mentionné ci-dessus, dans les meilleurs délais.

Des informations concernant l'objet de l'enquête peuvent être demandées auprès de Monsieur Mostafa DJOURH – Responsable du Département d'Exploitation ENGIE - représentant de la société Christal Eco Chaleur ☎ 06 85 21 71 83

Le registre, ouvert par le commissaire-enquêteur dès le début de l'enquête est clos par ses soins à l'expiration de celle-ci.

L'enquête est également annoncée quinze jours au moins avant son ouverture, par les soins du préfet et rappelée dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux des départements des Yvelines, Hauts de Seine et Val d'Oise.

**Article 4 :** Monsieur Gilles Gomez, Docteur Ingénieur Géologue, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur recevra à la mairie de Carrières-sur-Seine les observations et propositions écrites et orales de toutes les personnes qui le souhaiteront aux dates et heures suivantes :

- ◆ lundi 5 juillet 2021 de 14 h 00 à 17 h 00
- ◆ lundi 12 juillet 2021 de 14 H à 17 h 00
- ◆ mercredi 21 juillet 2021 de 16 h 00 à 19 h00
- ◆ mardi 27 juillet 2021 de 9 h 00 à 12 h 00
- ◆ vendredi 6 août 2021 de 14 h 00 à 17h 00

**Article 5 :** Les conseils municipaux Carrières-sur-Seine, Chatou, Croissy-sur-Seine, Houilles, Montesson, Le Vésinet, Sartrouville, Bezons, Nanterre et Rueil-Malmaison ainsi que les Communautés d'Agglomérations Saint-Germain Boucles de Seine et Paris Ouest La Défense sont invités à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

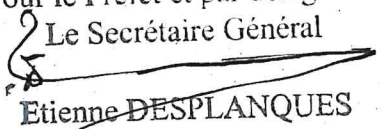
**Article 6 :** Toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la DRIEAT – UD 78 (35 rue de Noailles à Versailles (78000) aux jours et heures ouvrables des services au public et à la mairie de Carrières-sur-Seine, aux heures normales d'ouverture des bureaux, ainsi que sur le site internet de la préfecture

(<http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Enquetes-2021>) du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

**Article 7 :** À l'issue de la procédure, le préfet prendra, par arrêté préfectoral, une décision d'autorisation d'exploitation comportant notamment des prescriptions spécifiques de fonctionnement ou une décision de refus d'exploitation.

**Article 8 :** Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye, le maire de Carrières-sur-Seine ainsi que le commissaire-enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le **26 MAI 2021**  
Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général  
  
Etienne DESPLANQUES